

Procès-verbal de la réunion du samedi 27 mars 2021

Présents:

Didier MARCHAND, Président ; Marc LEFORESTIER, Vice-Président Délégué ; Régine LE TRAOU, Secrétaire Générale ; Joseph LAPPARTIENT, Trésorier Général ; Bruno BAUDET, Fabien BERTHELOT, Pascal LEVEQUE, Jean-Marc ROBIN, Vices-Présidents ; Bernard CALVEZ, Karine CORRE, Jonathan DARCEL, Jean-Jacques DEMAY, Eric GUEZO, Cyrille GUIMARD, Amandine JOUANNO, Annick LOCHET, François QUILLIVIC, Mickaël ROUZIERE, Adeline STOCARD-JOUET, membres.

Absent(e)s excusé(e)s:

Gurvan MUSSET, Vice-Président; Patrick GUEGAN, Mickaële LE DU, Myriam LORINQUER, Dr Gwénaëlle MADOUAS, membres ; Jean-Charles ROMAGNY, CTR

Assiste:

Julien FISTAHL, Directeur des Activités

La séance débute à 8h35.

Didier MARCHAND remercie les membres pour leur présence, malgré la situation sanitaire préoccupante . Il aurait espéré une amélioration plus probante. Organiser ce CA en présentiel permet de retrouver les fondamentaux de la vie associative et ceci est nettement plus intéressant à vivre ainsi. Cependant il insiste sur le fait qu'il est impératif d'appliquer les gestes barrières obligatoires pendant notre réunion. Ainsi une ou plusieurs pauses seront observées afin d'aérer la pièce au cours de la réunion. Il rappelle également comme cela était indiqué dans la convocation, qu'il n'y aura pas de repas à la suite de cette réunion du CA afin de respecter les règles, et espère que celles-ci deviennent rapidement de l'histoire ancienne.

Didier MARCHAND rappelle le fonctionnement de la diffusion des PV des réunions du CA et du BE. Un projet de ceux-ci sera adressé aux membres sous une semaine ; à réception, ces derniers disposeront d'un délai de 4 jours pour faire part de leurs modifications éventuelles directement à Julien FISTAHL. Toute modification sera soumise à la validation du Président et de la Secrétaire Générale pour être entérinée ou non. Par la suite, le PV sera diffusé aux membres.

Didier MARCHAND rappelle aux membres du CA qu'il sera proposé en début de réunion de procéder à l'enregistrement de celle-ci afin d'éclaircir de possibles désaccords ultérieurs qui pourraient ressortir à la rédaction du PV. Il précise également que l'enregistrement d'une réunion par les membres à l'insu des participants est strictement interdit.

Didier MARCHAND interroge les membres du CA afin de savoir si l'un d'entre eux s'oppose à l'enregistrement de la réunion. Un membre ne souhaite pas que la réunion du CA soit enregistrée.

1. Adoption du PV de la réunion du CA du 23/01/21.

Didier MARCHAND propose aux membres l'adoption du PV de la réunion du CA du 23/01/21.

Eric GUEZO souhaite formuler 2 observations, la première concerne le fait que la Secrétaire Générale signe ce PV dans la mesure où celle-ci n'a pas assisté à la réunion. La seconde concerne le point 3 et la proposition de composition du Bureau Exécutif. Il rappelle qu'il avait été proposé aux membres du CA une composition de Bureau Exécutif sans avoir le détail des fonctions et missions de chacun ; informations communiquées lors du PV.

Didier MARCHAND explique que la signature de la Secrétaire Générale intervient à titre de validation et de conformité du PV avant diffusion. Concernant le point 3, il admet effectivement que la rédaction du PV peut prêter à confusion.

Eric GUEZO fait remarquer qu'un ou une secrétaire de séance devrait être désigné(e) pour chacune des réunions et que cette mission revient normalement à un élu, d'autant plus lorsque la Secrétaire Générale est absente.

Didier MARCHAND est d'accord avec Eric GUEZO, néanmoins il souligne que bien souvent personne ne montre un engouement à assumer cette tâche.

Après la prise en compte des remarques d'Eric GUEZO et les explications de Didier MARCHAND, le PV de la réunion du CA du 23/01/21 est adopté à l'unanimité.

2. Intervention de Didier MARCHAND, Président.

2.1 - Informations générales.

Didier MARCHAND explique que notre principal souci est lié aux restrictions des activités pour notre sport. Lorsque nous sommes dans le champ des possibles, nous nous heurtons à une méconnaissance des services des Préfectures, tant sur notre fonctionnement global que sur les directives ministérielles qui, si elles leur sont parvenues, sont parfois mal interprétées.

Il rend compte de l'épreuve de Mespaul, première confrontation CLM, et tient à souligner le travail de Gurvan MUSSET et de son équipe pour cette primeur dans les organisations. Toutefois il faut savoir que tout n'a pas été simple. En effet, cette confrontation n'a pu avoir lieu qu'après avoir expliqué le déroulement de cette journée aux services du Ministère qui ont été contactés. Didier MARCHAND en a profité pour évoquer les entraînements dirigés sous forme de confrontations CLM ou d'Inter-clubs à venir.

Didier MARCHAND évoque Plogoff qui a permis aux jeunes de participer à un entraînement dirigé en peloton. D'autres organisateurs prennent la voie dans les CD bretons, et d'autres devraient suivre après l'échange sur la façon de faire qu'il a eue avec ses collègues des Comités Régionaux voisins.

Didier MARCHAND déplore que des épreuves transformées en 1ère Catégorie, respectant ainsi toutes les préconisations sportives de la FFC et ministérielles, n'ont pas obtenu les autorisations.

Didier MARCHAND en profite pour remercier la FFC et le service juridique pour leur réactivité et leur aide dans la communication vers les Préfectures et souligne le caractère chronophage de toutes ces démarches.

Il fait part de son impression de ne faire que des pansements et déplore qu'un retour à la normale de notre activité sportive se fasse attendre.

Il regrette cette discrimination faite avec une notion de public prioritaire totalement anormale.

Pour terminer sur ce point, il attire l'attention des membres sur la vigilance à apporter à la communication autour des confrontations et de ne pas systématiquement critiquer les actions mises en place. Celles-ci nous permettent d'espérer une évolution favorable vers un futur retour à la normale. Dans tous les cas, à l'exception des épreuves Élités ou de 1ère Catégorie, nous ne devons parler de classements, de compétitions et de victoires.

Didier MARCHAND reconnaît que la situation actuelle n'est pas motivante, mais en aucun cas nous ne devons baisser les bras.

Bruno BAUDET intervient en soulignant la complexité pour "décrypter" les différentes communications qu'il s'agisse de celles de la FFC et les déclinaisons du Ministère. Il fait remarquer que pour les clubs cela ne facilite pas les choses et souligne l'importance d'une réécriture par les services du Comité Régional des textes reçus avant transmission aux clubs, facilitant ainsi la compréhension de chacun.

Eric GUEZO explique qu'il n'est effectivement pas simple de s'y retrouver au travers de tous ces canaux de diffusions et de toutes ces entités. Il précise avoir échangé avec plusieurs organisateurs qui rencontrent principalement des difficultés dans la communication avec les forces de l'ordre.

Joseph LAPPARTIENT demande quelle pourrait être la solution afin d'avancer ?

Eric GUEZO pense que l'idée d'une rencontre permettrait d'évoquer les problématiques relatives à nos organisations.

Didier MARCHAND conclut en faisant remarquer que les clubs arrivent péniblement à mettre en place de l'activité avec des confrontations pour la Route mais c'est un point positif ; la vraie problématique concerne la restriction à 6 personnes pour les majeurs ne faisant pas partie des publics prioritaires.

Didier MARCHAND informe le CA qu'il a rencontré lundi 22/03 Jean-Noël BONENFANT de la société Noret, partenaire depuis plusieurs années. Il explique avoir demandé à celui-ci de formaliser le partenariat entre la société Noret et le Comité Régional au travers d'une convention. Celle-ci est en cours de rédaction par la société Noret et sera effective prochainement avec l'avantage de nous permettre de quantifier le partenariat.

Didier MARCHAND rend compte d'un rendez-vous le mardi 23/03 avec le Président et le Vice-Président en charge des Sports de Loudéac Communauté Bretagne Centre afin de faire un point sur le projet de vélodrome couvert à Loudéac. L'objectif de cette réunion était de relancer un certain nombre de questionnements sur le projet du vélodrome et notre implication dans le fonctionnement de celui-ci.

Le 20/04, Jean-Marc ROBIN et Didier MARCHAND assisteront en qualité de jury à l'ouverture des estimations des projets présentés par les trois architectes retenus. Il souligne que l'option du siège du Comité Régional à l'intérieur du vélodrome sera proposée afin d'être valorisée. Dans tous les cas, le CA devra se prononcer au mois de septembre sur les choix que nous aurons à faire.

Didier MARCHAND précise un point autrement important, dû à la flambée des prix des matières premières (+ 15 à 20% en 2021) risquant de nous imposer la recherche de financements complémentaires ; Loudéac Communauté Bretagne Centre étant à son maximum.

Toujours au sujet du projet de vélodrome couvert à Loudéac, Didier MARCHAND informe le CA qu'il va rapidement réunir un groupe de travail dont feront partie : Jean-Marc ROBIN en qualité de Président du CD22 et Vice-Président du Comité Régional ; Jean Jacques DEMAY, Président de la Commission Piste, Bernard CALVEZ déjà bien au fait de ce dossier puisqu'il a participé aux réunions

depuis le début du projet et également un membre du VC Loudéac 38 (club qui gère le vélodrome Henri CARESMEL) ainsi que Jean-Charles ROMAGNY pour le volet sportif.

Au fur et à mesure des avancées et des questionnements nous ferons appel aux membres du CA ou à des personnes de l'extérieur pour nous aider dans nos réflexions.

Didier MARCHAND informe le CA que le premier sujet à traiter en priorité sera de faire en toute conscience et neutralité la part des choses entre intégrer le vélodrome ou non, libérant ainsi le local actuel. Puis, début 2022, le sujet de l'activité du vélodrome sera à travailler, sachant tout de même qu'un travail important sur ce sujet a déjà été effectué.

2.2 - Élections fédérales.

Didier MARCHAND rappelle la réélection de Michel CALLOT à la Présidence de la Fédération Française de Cyclisme le 27/02 et de son Bureau Exécutif. Concernant le Conseil Fédéral, la Bretagne sera représentée par le Dr Gwénaëlle MADOUAS comme Médecin Fédéral, de Marc FAYET, de Roland MONTENAT dans le collège représentant la Ligue et de Yannick TIREL dans le collège VTT. Didier MARCHAND est réélu dans le collège général.

Didier MARCHAND explique qu'il n'a pas souhaité se représenter à la Présidence du Conseil Fédéral, considérant que ce poste doit tourner dans les Régions. Gilles ZOPPI Président de Bourgogne Franche-Comté en assurera la Présidence et Marie-Laure BRUNAUD de la Nouvelle Aquitaine, la Vice-présidence.

Concernant l'Union Européenne de Cyclisme Enrico DELLA CASA est le nouveau Président, Michel CALLOT a été élu parmi les candidats de l'UEC pour le prochain Comité Directeur de l'UCI et Gilles DA COSTA sera délégué votant au congrès UCI.

3. **Intervention de Régine LE TRAOU, Secrétaire Générale.**

3.1 - Calendrier des réunions 2021 - BE / CA.

Régine LE TRAOU présente le calendrier des réunions 2021 du BE et du CA.

Mars		<i>Samedi 27/03 - CA en présentiel</i>
Avril	<i>Jeudi 22/04 - BE en présentiel</i>	
Mai		<i>Samedi 29/05 - CA en présentiel</i>
Juin	<i>Jeudi 17/06 - BE en présentiel</i>	
Juillet / Août		
Septembre	<i>Jeudi 02/09 - BE en visioconférence</i>	<i>Samedi 18/09 - CA en présentiel</i>
Octobre	<i>jeudi 14/10 - BE en présentiel</i>	
Novembre	<i>jeudi 18/11 - BE en présentiel</i>	<i>Samedi 27/11 - CA en présentiel</i>
Décembre	<i>Jeudi 16/12 - BE en visioconférence</i>	

Bruno BAUDET fait remarquer que compte tenu du contexte sanitaire, il serait bien de proposer aux membres une participation soit en présentiel soit en visio.

Didier MARCHAND prend note de cette observation et va faire le point avec les services du Comité Régional sur la faisabilité technique de celle-ci.

3.2 – Statistiques Licences au 20/03/21.

Régine LE TRAOU présente les statistiques des licences aux membres du CA.

	2016 - Année de référence	Au 20/03/20 (1)	Au 20/03/21 (2)	# 1 / 2
<i>Licences</i>	11 773	10 418	9 050	-1 368 (-13.13%)
<i>Licences Hommes</i>	10 601	9 340	8 085	-1 255 (-13.44%)
<i>Licences Femmes</i>	1 172	1 078	965	-113 (-10.48%)
<i>Licences Traditionnel</i>	7 965	6 868	5 819	-1049 (-15.27%)
<i>VTT</i>	2 160	1 910	1 580	-330 (-17.28%)
<i>BMX</i>	1 648	1 640	1 651	11 (+0.67%)
<i>CD 22</i>	3 411	3 079	2 679	-400 (-12%)
<i>CD 29</i>	2 535	2 070	1 792	-278 (-13%)
<i>CD 35</i>	3 005	2 673	2 332	-341 (-12%)
<i>CD 56</i>	2 822	2 596	2 247	-349 (-13%)

Elle souligne l'impact de la situation avec une homogénéité entre les CD qui accusent tous une perte de licences de l'ordre de 10 à 12%, elle communique également quelques données complémentaires notamment concernant les catégories impactées.

François QUILLIVIC souligne la baisse importante pour la catégorie Minimes, Didier MARCHAND fait remarquer l'impact de la démographie sur les catégories Jeunes avec les fermetures de certaines classes par exemple qui génèrent des mouvements au sein des familles et des non-renouvellements de licences.

Jean-Marc ROBIN évoque le cas du VTT pour le CD22 avec un manque de compétitions en 2020 et une année 2021 mal engagée pour le moment, il fait remarquer que les clubs se sont adaptés avec la mise en place de créneaux loisirs et qu'il sera par la suite peut-être compliqué de remettre ces Jeunes à la compétition.

Didier MARCHAND évoque le même constat pour les Jeunes sur Route.

3.3 – Foire de Rennes 2021.

Régine LE TRAOU rappelle au CA que la Foire de Rennes se tiendra du 19 au 27/06 et que le CROS de Bretagne souhaite connaître les positions des différentes Ligues afin de savoir si elles souhaitent participer au sein du village des Sports. Elle précise que la réponse est à donner pour le 31/03.

Les membres échangent sur ce point, Joseph LAPPARTIENT fait part de l'impossibilité de prendre une décision maintenant, pour une manifestation se déroulant fin juin, compte tenu du contexte. Julien FISTAHL souligne qu'il s'agit de la semaine du Grand Départ du Tour de France à Brest.

Didier MARCHAND constate qu'il va être compliqué de conjuguer les 2 événements.

Julien FISTAHL précise que dans le cadre du Tour de France le Comité Régional sera très peu sollicité, car c'est la FFC qui est en contact avec ASO. Concernant la participation du Comité Régional au village des Sports de la Foire de Rennes 2021, il demande quel est l'objectif précis.



En fonction de celui-ci il conviendra de définir les besoins puis le budget sachant qu'il s'agit d'un événement assez long.

Fabien BERTHELOT évoque une possibilité de représentation du Comité Régional au travers du CD35 et d'Yves SAMSON du Team Podiocom Janzé.

Didier MARCHAND demande à Fabien BERTHELOT de voir cela et de revenir vers les services du Comité Régional si nécessaire.

3.4 - Campagne ANS, bilan 2020 et lancement 2021.

Régine LE TRAOU rappelle aux membres qu'ils ont reçu les éléments concernant le bilan de la campagne ANS 2020.



Elle communique également le calendrier de la campagne ANS 2021.

Julien FISTAHL précise que toutes les informations relatives à la campagne ANS 2021 sont disponibles sur le site internet de la FFC ou au lien suivant [>>>Campagne ANS 2021<<](#)

Calendrier de la campagne 2021	
ACTION	ECHÉANCES
Mise à jour ou création du Compte Asso par les comités et clubs qui souhaitent formuler une demande de subvention territoriale	Tout au long de l'année
Ouverture du formulaire de demande de subvention sur « Le Compte Asso »	5 avril 2021
Clôture des demandes de subventions (clubs, comités régionaux et départementaux)	9 mai 2021 à 20h
Dépôt des CERFA bilans des subventions ANS 2020 sur le compte Asso et réponses aux enquêtes bilan FFC	Au plus tard le 9 mai 2021
Validation des subventions par l'Agence Nationale du Sport	à partir du 30 juin 2021
Versement des subventions	à partir de juillet 2021
Bilan des projets subventionnés	au plus tard en 30 juin 2022

4. Intervention de Joseph LAPPARTIENT, Trésorier Général.

4.1 - Évolution de la situation financière et ses conséquences.

Joseph LAPPARTIENT explique aux membres du CA que les recettes pour une année "normale" s'élèvent à 690K€ réparties de la façon suivante:

- 360K€ pour les droits d'engagements
- 200K€ pour les droits d'organisation
- 130K€ pour les licences

Il rappelle que dans ce contexte annuel 1 200 épreuves sont organisées et génèrent 75 000 engagements. Sur le montant dégagé une répartition est faite vers la FFC, les clubs organisateurs et le Comité Régional.

Joseph LAPPARTIENT souligne que le FAES à l'attention des CD est prélevé directement à hauteur de 0.70€/eng sur la part du Comité Régional.

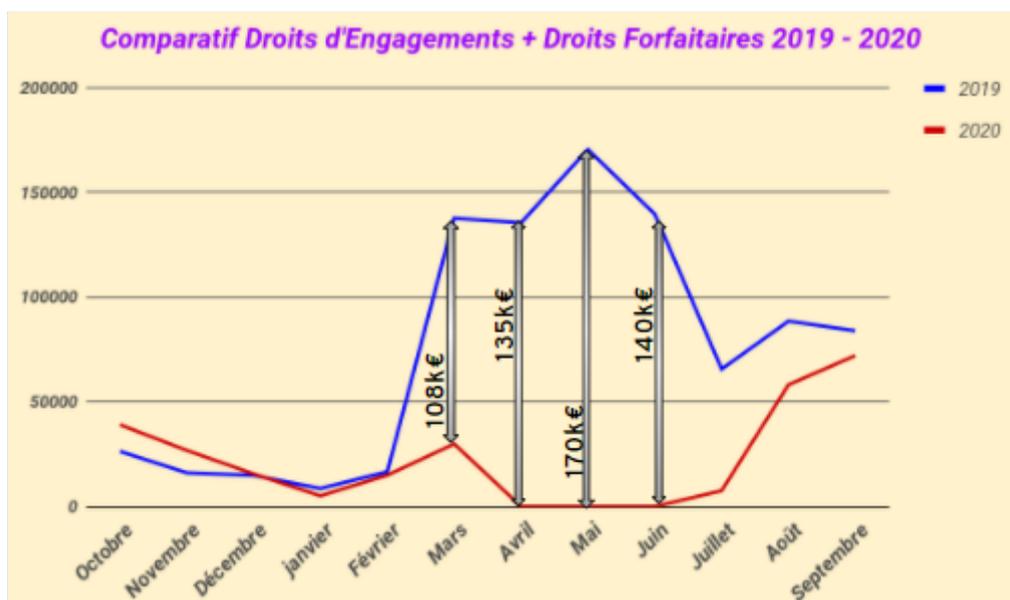
Didier MARCHAND intervient afin de préciser que ce modèle économique n'est pas une obligation, qu'il est propre à la Bretagne. En effet, la plupart des Comités Régionaux ne font pas de retour vers les clubs et les CD.

Joseph LAPPARTIENT termine en précisant que la part du Comité Régional sur une licence est forfaitaire à hauteur de 11€/licence.

Il présente au travers d'un graphique la saisonnalité de notre activité. On voit ainsi, où cette dernière est la plus forte sur les mois de mars à juin.

Il souligne qu'à cette période, les rentrées sont les plus importantes pour le Comité Régional, On peut constater qu'en mars de l'année dernière il y avait quelques recettes en mars 2020 alors que pour 2021 il n'y en aura pas. De plus, d'autres rentrées avaient été enregistrées lors de la saison de Cyclo-Cross 2019 / 2020 ce qui n'a pas été le cas cette année.

Il faut donc en conclure que depuis novembre il n'y a pas de recettes.



Joseph LAPPARTIENT détaille ce point aux membres du CA en présentant la situation financière au 31/03/21, avec pour les recettes :

- 19K€ pour les droits d'engagements
- 11 k€ pour les droits d'organisation
- 100k€ pour les licences

Concernant les dépenses:

- 180K€ de charges de personnel, moins l'activité partielle et les exonérations de charges
- 7K€ d'achats
- 24K€ de budget ETR 2021 au 23/03/21

Joseph LAPPARTIENT fait état d'une situation financière défavorable et propose de limiter les achats à l'essentiel. Il attire vivement l'attention des membres du CA sur le fait que sans recettes, le budget ETR 2021 voté lors de l'AG devient donc caduque et qu'il convient de reprendre celui-ci.

Joseph LAPPARTIENT interroge le CA afin de connaître le point de vue des membres, car il est très régulièrement interrogé par l'ETR qui souhaite des réponses pour la suite.

Julien FISTAHL précise que l'ETR souhaiterait avoir une visibilité sur les 2/3 prochains mois afin d'engager les différentes démarches des réservations.

Didier MARCHAND souligne la problématique dans la mesure où la situation actuelle s'ajoute au manque de recettes de la saison de Cyclo-Cross.

Jean-Marc ROBIN estime qu'il faut que l'ETR maintienne son activité pour adresser un message positif aux organisateurs.

Joseph LAPPARTIENT n'est pas défavorable à cette proposition, mais il demande au CA comment le Comité Régional financera ?

Jean-Jacques DEMAY et Jean-Marc ROBIN expliquent que pour se prononcer sur ce point il faudra savoir ce que cela représente.

Joseph LAPPARTIENT évoque les réserves du Comité de Bretagne et la possibilité de prendre sur ces fonds .

Jonathan DARCEL demande quelles sont les réserves du Comité Régional.

Joseph Lappartient communique quelques éléments financiers sur ce dernier point.

Eric GUEZO fait remarquer qu'il n'est pas simple de répondre à cette question tant que les points à venir, cités à l'ordre du jour lors de l'intervention du Trésorier Général, n'ont pas été traités. Néanmoins il interroge à connaître la capacité du Comité Régional à mettre en place un plan de relance régional et dans quelles limites.

Joseph LAPPARTIENT répond que, oui, le Comité Régional a la capacité de mettre en place un plan de relance régional.

Didier MARCHAND souhaite rappeler aux membres que les confrontations qui se déroulent actuellement ne génèrent pas de recettes. Le Comité régional facture uniquement la part assurance. Il souligne également que l'ensemble des actions de l'ETR concerne des épreuves officielles.

Jean-Jacques DEMAY intervient en argumentant que nous ne devons pas nous arrêter aux épreuves, il y a aussi des stages.

Jonathan DARCEL souligne l'importance des stages qui démontrent une dynamique positive, mais également qu'il convient de mettre une prestation à la prise de licence.

Bruno BAUDET intervient afin de préciser que les actions de l'ETR ne concernent pas l'ensemble des pratiquants mais uniquement ceux potentiellement sélectionnables, donc d'un certain niveau.

Eric GUEZO est d'accord avec Bruno BAUDET sur le fait que cela ne concerne qu'une partie infime des licenciés alors que les stages toucheraient un plus grand nombre de jeunes.

Joseph LAPPARTIENT propose au CA de demander à Marc LEFORESTIER, en qualité d'élu référent de l'ETR, de travailler avec Jean-Charles ROMAGNY afin de proposer très rapidement un plan d'action ETR réajusté pour les mois de mai-juin, en tenant compte des priorités et en définissant les besoins des différentes disciplines.

4.2 - Fonctionnement des aides aux organisateurs.

Joseph LAPPARTIENT rappelle la procédure votée par le BE et qui sera mise en place dès que l'activité compétitive redémarrera avec 2 cas de figures possibles :

- 1) A l'initiative du CD :
 - le CD sollicite le club
 - après accord du club le CD complète le document et l'adresse au Comité Régional
 - le Comité Régional via le Trésorier Général échange avec le CD
 - le Comité Régional décide
 - le Comité Régional informe le CD et le club de la décision

- 2) A l'initiative du club :
- le club sollicite le Comité Régional
 - le Comité Régional centralise les informations transmises par le club
 - le Comité Régional transmet les informations au CD et au Trésorier Général du Comité Régional
 - le Comité Régional via le Trésorier Général échange avec le CD
 - le Comité Régional décide
 - le Comité Régional informe le club et le CD de la décision

Jonathan DARCEL demande quelques précisions sur l'avis du CD et souhaite également savoir si cela concerne toutes les disciplines.

Joseph LAPPARTIENT lui répond que l'avis du CD est primordial afin d'avoir une cohérence dans l'attribution des aides éventuelles aux organisateurs et que toutes les disciplines sont concernées.

Didier MARCHAND confirme que dans le cadre de cette procédure l'interlocuteur est bien le club et non le comité des fêtes et d'organisation.

Jean-Marc ROBIN informe que le CD22 a déjà passé l'information sur cette procédure lors des différents stages. Cela ne semble pas poser de problèmes.

4.3 - Rappel des remboursements de frais de déplacement pour les élus.

Joseph LAPPARTIENT souhaite rappeler les règles qui s'appliquent concernant la prise en charge des frais de déplacement des élus :

- convocation à une réunion et/ou en mission à la demande du Président : 0.30€/km, 17€/repas et 60€/nuitée.
- le covoiturage doit être privilégié dès que celui-ci est possible
- accord préalable du Trésorier Général pour les déplacements hors Bretagne
- les élus sont assurés dès lors qu'ils se déplacent en mission avec leur véhicule personnel

Joseph LAPPARTIENT rappelle que les élus du Comité Régional ne sont pas rémunérés lors de leurs éventuelles interventions au sein de l'ETR, quels que soient leurs diplômes sportifs.

Eric GUEZO interroge le Trésorier Général concernant le remboursement des frais de déplacement des membres des Commissions.

Joseph LAPPARTIENT indique qu'ils sont de 0.30€/km, il complète en précisant que les frais de déplacement de l'ETR sont de 0.20€/km. Ce tarif est applicable également à la mise à disposition d'un véhicule d'un CD vers le Comité Régional et inversement.

4.4 - Débat sur l'acquisition et le financement du siège de Loudéac.

Joseph LAPPARTIENT rappelle au CA que le Comité Régional est titulaire d'un bail depuis le 01/07/15 avec option d'achat à 6 ans. Il explique que les loyers versés viennent en déduction du montant final, que le solde à payer au 01/07/21 sera d'un peu plus de 350 000€ sur l'estimation du bâtiment par France Domaines établie à un peu moins de 550 000€.

Il présente différents éléments financiers aux membres.

Marc LEFORESTIER et Cyrille GUIMARD se montrent favorables à l'achat du siège en juillet.

Joseph LAPPARTIENT demande aux autres membres du CA si des avis contraires veulent s'exprimer sur le sujet en précisant que le vote n'interviendra que lors de la prochaine réunion du CA fin mai, aucun avis contraire n'est exprimé sur cette acquisition.

Bruno BAUDET demande comment cela va se passer si le Comité Régional intègre le vélodrome.

Didier MARCHAND précise que cela ne doit pas être un frein dans la mesure où l'échéance du vélodrome arrivera forcément après, il se montre également favorable à l'achat du siège.

Jean-Jacques DEMAY demande si le fait d'intégrer le siège du Comité Régional au sein de l'équipement ne risque pas d'avoir un impact financier sur le coût global de construction.

Didier MARCHAND souligne que cette information sera normalement connue le 20/04 avec les estimations.

Bruno BAUDET souligne que l'achat du siège via un prêt permettrait également de faire quelques travaux dans le bâtiment.

5. Intervention des Comités Départementaux.

5.1 - Intervention de Jean-Marc ROBIN, Président du CD22.

Jean-Marc ROBIN évoque les difficultés à mettre en place les entraînements dirigés jusqu'à ce jour avec des refus de la Préfecture, néanmoins d'autres demandes vont être faites en avril. De plus, différents stages et des rencontres écoles de vélo vont être organisés, ainsi qu'un entraînement dirigé sur Piste.

Bruno BAUDET s'interroge concernant les secours, notamment sur la Piste.

Jean-Marc ROBIN détaille brièvement les moyens mis en place.

Didier MARCHAND explique que cela entre pleinement dans les garanties de la prise de licence.

Jean-Marc ROBIN poursuit en indiquant que des entraînements dirigés VTT devraient également être mis en place.

Jean-Marc ROBIN évoque l'activité Sport-Santé du CD22 et fait remarquer la lourdeur de la prise de licence spécifique pour pouvoir suivre des cours. Didier MARCHAND répond que c'est une question d'assurance.

Jean-Marc ROBIN termine son intervention en informant le CA du recrutement en cours d'un éducateur VTT par le CD22.

5.2 - Intervention de Fabien BERTHELOT, Président du CD35.

Fabien BERTHELOT évoque une situation pratiquement similaire au CD22 à la seule différence que le premier entraînement dirigé va se tenir ce week-end. Concernant les épreuves, cela est plus compliqué au niveau de la Préfecture.

Il informe que des stages et détectations ont pu être faits, la structuration du BMX est en cours avec peut-être également un stage en avril, pour le VTT c'est plus compliqué mais cela avance.

Fabien BERTHELOT explique que le CD35 avait fait une demande de subvention dans le cadre du fonds de solidarité et d'urgence et qu'il a perçu 5 000€.

5.3 - Intervention de Marc LEFORESTIER, Président du CD56.

Marc LEFORESTIER évoque les confrontations à venir à Péaule et Inzinzac, ainsi qu'un projet d'inter-clubs en BMX.

Il informe le CA d'une réunion avec l'agglomération de Vannes concernant le SRAV, celle-ci gèrera les contacts avec les écoles. A ce jour le CD56 est toujours en attente de la livraison des vélos pour le SRAV.

Concernant le SRAV, Jean-Marc ROBIN fait remarquer le manque d'informations des différentes institutions publiques. ceci est encore très flou. Il exprime le besoin d'une communication sur ce sujet et suggère à Didier MARCHAND un travail possible sur le sujet.

Didier MARCHAND confirme qu'il va relayer cette demande auprès de la FFC.

6. Intervention des Commissions.

6.1 - Intervention de François QUILLIVIC, Président de la Commission Cyclo-Cross.

François QUILLIVIC évoque les différents points abordés lors de la réunion de la Commission le 12/03. A ce titre, la Commission sollicite la validation du CA pour le report des épreuves officielles 2020/2021 à savoir le Championnat de Bretagne, le Championnat de Bretagne Masters et les

manches du Trophée Régional. Il précise que les organisateurs seront invités à se positionner à la suite de la décision du CA si celle-ci est favorable.

Marc LEFORESTIER intervient concernant les manches du Trophée Régional et rappelle le souhait des CD formulé au BE afin que ceux-ci proposent un candidat. Il fait également remarquer que les propositions du jour impliqueraient un manque de manche dans le CD22.

François QUILLIVIC présente le calendrier prévisionnel et ajoute que les dates des championnats seront validés à la suite de la parution du calendrier cyclo-cross de la FFC. Il précise que ces dates sont prévisionnelles hormis celles des manches du Trophée Régional.

- Dimanche 10 octobre 2021 : Cesson Sévigné (OCC Cessonnais) : 1 ère manche du Trophée Régional
- Dimanche 7 novembre 2021 : Locminé (OC Locminé) : 2ème manche du Trophée Régional
- Dimanche 21 novembre 2021 : Championnats Départementaux
- Dimanche 28 novembre 2021 : Redon (OC Redon) : Championnat de Bretagne Masters
- Dimanche 5 décembre 2021 : Châtaudren (VC Pays de Guingamp 22) : Championnat de Bretagne
- Dimanche 19 décembre 2021 : Landerneau (EC Landerneau) : 3ème manche du Trophée Régional
- Dimanche 23 janvier 2022 : Cruguel (UC Josselinaise) : Finale du Trophée Régional

Didier MARCHAND invite le CA à voter suite à la proposition de la Commission Cyclo-Cross.

[A l'unanimité, le CA valide la proposition de la Commission Cyclo-Cross de report des épreuves officielles 2020/2021 pour la saison Cyclo-Cross 2021 / 2022.](#)

6.2 - Intervention de Jonathan DARCEL, Président de la Commission VTT.

Jonathan DARCEL informe le CA : la Commission s'est réunie le 12/03. Il explique la crainte des organisateurs à inscrire des épreuves et la nécessité pour eux d'avoir des garanties de versement d'une aide par le Comité Régional en cas de déficit : les buvettes restent interdites. Il souligne la frilosité des partenaires des clubs.

Didier MARCHAND rappelle qu'il y a quand même le reversement des engagements qui sont majorés en VTT, ensuite il indique que l'aide éventuelle aux organisateurs s'appliquera également en VTT dans les modalités citées précédemment.

Bruno BAUDET précise que les coûts liés aux secours risquent d'augmenter fortement.

Jonathan DARCEL évoque maintenant le projet sportif et le manque de communication n'ayant pas rassuré les clubs sur le soutien du Comité Régional envers le VTT. Il souligne qu'il est important que les stages puissent avoir lieu. Au sujet du collectif VTT, les catégories Cadets et Juniors doivent être privilégiées.

Il évoque ensuite les formations peu nombreuses en VTT et la crainte des clubs de manquer d'éducateurs.

Didier MARCHAND intervient et précise qu'il ne partage pas ce point de vue. En effet des formations sont proposées aux clubs VTT, et ceux-ci ne sont pas en capacité de présenter des participants.

Eric GUEZO explique que cela est historique au sein de la FFC : le VTT et le BMX ont toujours fonctionné de manière différente avec un autre modèle économique.

Bruno BAUDET et Didier MARCHAND admettent que le fonctionnement du BMX et son modèle économique sont différents du cyclisme traditionnel et qu'ils ont fait leurs preuves. La mise en place d'une cotisation substantielle permet la professionnalisation du club en matière d'encadrement, Bruno BAUDET souligne que rien n'est gratuit.

Jonathan DARCEL souligne que si le fonctionnement est différent c'est aussi parce que les disciplines sont différentes, les pratiquants également et qu'il ne faut pas attendre que le VTT fonctionne comme le cyclisme traditionnel.

Jonathan DARCEL demande la validation au CA ce jour d'un budget de 3 400€ dans le cadre du budget ETR VTT 2021 pour l'organisation de stages XC, DH et Trial.

Joseph LAPPARTIENT précise que cela va à l'encontre de la demande faite à Marc LEFORESTIER ce jour de présenter un prévisionnel de budget ETR 2021 pour les mois d'avril et mai.

Jonathan DARCEL et Karine CORRE expliquent en détail la demande, ils signalent que cela ne peut pas attendre : certaines de ces formations sont assurées par des prestataires qui sont à confirmer dans leurs interventions.

Joseph LAPPARTIENT souligne qu'il s'agit de respecter la procédure décidée précédemment.

Les membres échangent longuement sur ce point.

Didier MARCHAND propose au CA de valider la demande de la Commission VTT d'un budget de 3.400€ pour l'organisation de stages VTT XC, DH et Trial dans le cadre du budget ETR 2021.

A la majorité, avec une abstention et une voix contre, le CA valide la demande de la Commission VTT pour l'attribution d'un budget de 3.400€ pour l'organisation de stages VTT XC, DH et Trial dans le cadre du budget ETR 2021.

Jonathan DARCEL explique que la Commission a différentes pistes pour le remplacement de Daniel JOUSSET au poste de chef d'équipe de la délégation bretonne au TFJV.

6.3 - Intervention de Bernard CALVEZ, Président de la Commission Route.

La Commission s'est réunie le 13/03, informe Bernard CALVEZ ; celle-ci sollicite la validation du CA sur différents points à commencer par le règlement du Challenge Crédit Agricole Cadets.

La commission propose que le classement général soit réalisé sur les 6 meilleures places des 9 épreuves, valeur aujourd'hui, car il est possible que cela évolue en fonction de la situation sanitaire.

Didier MARCHAND soumet à la validation du CA la proposition de la Commission Route pour que le classement général du Challenge Crédit Agricole Cadets 2021 soit réalisé sur les 6 meilleures places.

A la majorité, avec une voix contre, la proposition de la Commission Route pour que le classement général du Challenge Crédit Agricole Cadets 2021 soit réalisé sur les 6 meilleures places est adoptée.

Bernard CALVEZ souligne que la Commission a décidé de ne pas retenir Le Palais comme finale et donc l'obligation de participer.

Plusieurs membres font part de leur avis défavorable à cette proposition de la Commission, une discussion s'engage.

Cyrille GUIMARD regrette que les décisions prises par les Commissions soient ainsi discutées et aimerait qu'il y ait un respect du travail fait par ladite Commission. Didier Marchand précise que les discussions font partie intégrante de la réunion. La conversation se recentre sur les travaux faits.

Après discussion, Didier MARCHAND propose au CA de ne pas imposer une participation obligatoire à l'épreuve de Le Palais, néanmoins il souhaite que les points attribués sur cette épreuve soient majorés et invite la Commission Route à modifier le règlement dans ce sens.

A l'unanimité, sur proposition de Didier MARCHAND le CA décide de ne pas imposer une participation obligatoire à l'épreuve de Le Palais, néanmoins la Commission devra intégrer dans le règlement une majoration des points sur celle-ci.

Bernard CALVEZ précise au CA que la Commission Route souhaite reconduire le point de règlement du Championnat de Bretagne de CLM par équipes avec la participation des ententes Juniors labellisées FFC, ainsi que les sélections départementales qui pourront accueillir des Juniors isolés dans leur club : le club ne doit pas être répertorié dans une Entente Labellisée déjà engagée.

Didier MARCHAND soumet au vote du CA la proposition de la Commission Route de reconduire le point de règlement du Championnat de Bretagne de CLM par équipes avec la participation des ententes Juniors labellisées FFC, ainsi que les sélections départementales qui pourront accueillir des Juniors isolés dans leur club à la condition que le club ne soit pas répertorié dans une Entente Labellisée déjà engagée.

A l'unanimité le CA valide la proposition de la Commission Route de reconduire le point de règlement du Championnat de Bretagne de CLM par équipes avec la participation des ententes Juniors labellisées FFC, ainsi que les sélections départementales qui pourront accueillir des Juniors isolés dans leur club à la condition que le club ne soit pas répertorié dans une Entente Labellisée déjà engagée.

Bernard CALVEZ informe le CA que les appels à candidatures pour les Championnats de Bretagne 2022 vont être lancés prochainement.

Marc LEFORESTIER souligne qu'il est difficile d'avoir de la visibilité et qu'à ce jour tout reste incertain. Bernard CALVEZ poursuit avec la Coupe de Bretagne Overstim.s. La commission propose de revoir le point réglementant la composition des équipes qui est de 6 coureurs de 1ère, 2ème ou 3ème catégorie, un minimum de 2 coureurs 1ère ou 2ème catégorie étant requise. La modification pourrait porter sur l'obligation de présenter un effectif de 5 voire 6 coureurs minimum licenciés dans une des 3 catégories mais avec obligation de présenter 2 ou 3 coureurs en 2ème catégorie ayant - de 23 ans dans l'année (catégorie Espoirs).

La liste des épreuves retenues pour cette Coupe devrait aussi être revue (précédemment uniquement 12 épreuves de classe 1.12.7). Pour créer une motivation chez les 2ème et 3ème catégories intégration d'au moins 2-3 épreuves de classe 1.24.1 ou 1.24.2.

Didier MARCHAND soumet à la validation du CA les propositions de la Commission Route suivantes concernant la Coupe de Bretagne Overstim.s:

- l'obligation à présenter un effectif de 5 voire 6 coureurs minimum licenciés dans une des 3 catégories mais avec obligation de présenter 2 ou 3 coureurs en 2ème catégorie ayant - de 23 ans dans l'année (catégorie Espoirs)
- intégration d'au moins 2-3 épreuves de classe 1.24.1 ou 1.24.2

A l'unanimité le CA valide les propositions de la Commission Route suivantes concernant la Coupe de Bretagne Overstim.s:

- l'obligation de présenter un effectif de 5 voire 6 coureurs minimum licenciés dans une des 3 catégories mais avec obligation de présenter 2 ou 3 coureurs en 2ème catégorie ayant - de 23 ans dans l'année (catégorie Espoirs)
- intégration d'au moins 2-3 épreuves de classe 1.24.1 ou 1.24.2

6.4 - Intervention d'Adeline STOCARD-JOUET, Co-Présidente de la Commission des Féminines.

Adeline STOCARD-JOUET fait un point aux membres du CA sur la situation concernant le Championnat de Bretagne Femmes 2021. A ce jour un seul candidat le VC Pontivyen le 30/05, les problématiques sont les suivantes : une manche de Coupe de France la veille en Nouvelle Aquitaine et une épreuve Fédérale en Pays de la Loire. Concernant ce dernier point, Adeline STOCARD-JOUET précise au CA que le Comité Régional des Pays de la Loire a déjà sollicité le Comité Régional pour un changement de date.

Adeline STOCARD-JOUET informe de la décision de la Commission à proposer la remise d'un maillot aux féminines licenciées en Bretagne appartenant à une équipe UCI, il est entendu que si une féminine non UCI remporte l'épreuve au scratch il n'y aura pas de maillot de remis à la première féminine UCI.

Après discussion, Didier MARCHAND soumet au vote du CA l'attribution du Championnat de Bretagne Femmes 2021 au VC Pontivyen le 30/05.

A la majorité, avec une abstention, le CA valide l'attribution du Championnat de Bretagne Femmes 2021 au VC Pontivyen le 30/05.

Adeline STOCARD-JOUET signale la décision de la Commission de reconduire le règlement du Challenge Régional Féminin 2020 en 2021 avec un classement sur les 5 meilleures places et une obligation de participation à la finale. Le règlement régional féminin sera lui très légèrement modifié concernant les féminines PC / PCO. Pour éviter le recul des licences dans ces catégories, les féminines concernées auront désormais les mêmes obligations de participation aux épreuves que les Minimes / Cadettes.

Didier MARCHAND soumet à la validation du CA les propositions suivantes de la Commission Féminines:

- le règlement du Challenge Régional Féminin 2020 est reconduit en 2021 avec un classement sur les 5 meilleures places et une obligation de participation à la finale
- Le règlement régional féminin sera lui très légèrement modifié concernant les féminines PC / PCO qui auront les mêmes obligations de participation aux épreuves que les Minimes / Cadettes.

A l'unanimité, le CA valide les propositions suivantes de la Commission Féminines:

- le règlement du Challenge Régional Féminin 2020 est reconduit en 2021 avec un classement sur les 5 meilleures places et une obligation de participation à la finale
- Le règlement régional féminin sera lui très légèrement modifié concernant les féminines PC / PCO qui auront les mêmes obligations de participation aux épreuves que les Minimes / Cadettes.

Adeline STOCARD-JOUET précise que la Commission souhaiterait que les organisateurs notamment en école de vélo récompensent les féminines à l'identique des garçons.

Elle signale également que la manche bretonne de la ROF 2021 se tiendra le 18/09 St-Avé.

6.5 - Intervention de Mickaël ROUZIERE, Président de la CRCA.

Mickaël ROUZIERE informe le CA que la Commission s'est réunie le 08/02 en visioconférence afin de proposer les axes de travail pour les 4 années à venir, ainsi que le 13/02 également en visioconférence afin d'effectuer les désignations régionales 2021.

Il communique différents chiffres concernant les licences arbitres avec notamment un taux de féminisation de près de 23% et fait remarquer qu'il y a quelques différences et anomalies à vérifier pour établir la liste des arbitres diplômés à ce jour (tous niveaux confondus).

Mickaël ROUZIERE insiste sur la volonté de la CRCA de faire évoluer les mentalités vis-à-vis des arbitres au travers de participation aux stages d'éducateurs, de détection etc.

Il communique quelques pistes de réflexion évoquées en Commission afin que la VTT et le BMX puissent travailler dans les mêmes conditions que la Route, comme exemples ; tableau des désignations, les rapports de courses, etc. Mickaël ROUZIERE indique que cela se fera en collaboration avec les responsables des ces Commissions. La CRCA souhaite "casser" l'image de l'arbitrage coûteux. Pour ce faire, il communique des coûts relatifs aux Championnats de Bretagne pour exemple.

Mickaël ROUZIERE précise que la Commission se tient à la disposition des clubs et des organisateurs qui le souhaitent.

Il fait part de la décision de la Commission, compte tenu du contexte, de faire officier les arbitres dans leur CD jusqu'au 01/05.

Mickaël ROUZIERE fait un point rapide sur la dotation annuelle Armor Lux en rappelant que celle-ci concerne bien toutes les disciplines pour la Bretagne.

Bruno BAUDET fait remarquer qu'il y a beaucoup de disparités entre les CD concernant les arbitres BMX et qu'il faut être vigilant sans quoi certains organisateurs ne pourront plus organiser.

Mickaël ROUZIERE informe le CA qu'il travaille en collaboration avec les services du Comité Régional pour la mise à jour des documents administratifs qui concernent l'arbitrage sur le site du Comité Régional ainsi qu'à la régularisation de licences arbitres.

Pour terminer Mickaël ROUZIERE rend compte du déroulement du webinaire sur le thème de l'arbitrage le 22/03. Il précise avoir animé celui-ci avec Didier SIMON, responsable de la formation des arbitres au sein de la CRCA.

Il demande également à ce que la CRCA soit intégrée aux modalités des reports de date et cela afin de faciliter le suivi des désignations, prévenir les arbitres de annulations, solliciter les arbitres afin de connaître leur disponibilité à la date de report et si nécessaire désigner un arbitre remplaçant.

Didier MARCHAND rappelle que cela a normalement été convenu.

Mickaël ROUZIERE indique que 2 arbitres bretons participeront à la formation de Commissaire International UCI Route.

7. Questions diverses.

→ Intervention d'Eric GUEZO.

Eric GUEZO attire l'attention de Didier MARCHAND concernant le Règlement intérieur du Comité Régional qui n'autorise pas les Vice-Présidents, le Trésorier Général et la Secrétaire Générale à être membres de droit des Commissions.

Didier MARCHAND remercie Eric GUEZO d'avoir relevé cette anomalie et précise qu'une modification du Règlement Intérieur sera proposée dans ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h50.

Secrétaire de séance: Julien FISTAHL, Directeur des Activités

-
- Prochaine réunion du BE le jeudi 22/04 à 19h30 au siège du Comité Régional*
 - Prochaine réunion du CA le samedi 29/05 à 8h30 au siège du Comité Régional*
-

* si la situation sanitaire permet

Didier MARCHAND
Président du Comité
De Bretagne de Cyclisme



Régine LE TRAOU
Secrétaire Générale

SYNTHÈSE DES DÉCISIONS

- Après la prise en compte des remarques d'Eric GUEZO et les explications de Didier MARCHAND, le PV de la réunion du CA du 23/01/21 est adopté à l'unanimité.
- A l'unanimité, le CA valide la proposition de la Commission Cyclo-Cross de report des épreuves officielles 2020/2021 pour la saison Cyclo-Cross 2021 / 2022.
- A la majorité, avec une abstention et une voix contre, le CA valide la demande de la Commission VTT pour l'attribution d'un budget de 3.400€ pour l'organisation de stages VTT XC, DH et Trial dans le cadre du budget ETR 2021.
- A la majorité, avec une voix contre, la proposition de la Commission Route pour que le classement général du Challenge Crédit Agricole Cadets 2021 soit réalisé sur les 6 meilleures places est adoptée.
- A l'unanimité, sur proposition de Didier MARCHAND le CA décide de ne pas imposer une participation obligatoire à l'épreuve de Le Palais, néanmoins la Commission devra intégrer dans le règlement une majoration des points sur celle-ci.
- A l'unanimité le CA valide la proposition de la Commission Route de reconduire le point de règlement du Championnat de Bretagne de CLM par équipes avec la participation des ententes Juniors labellisées FFC, ainsi que les sélections départementales qui pourront accueillir des Juniors isolés dans leur club à la condition que le club ne soit pas répertorié dans une Entente Labellisée déjà engagée.
- A l'unanimité le CA valide les propositions de la Commission Route suivantes concernant la Coupe de Bretagne Overstim.s:
 - l'obligation de présenter un effectif de 5 voire 6 coureurs minimum licenciés dans une des 3 catégories mais avec obligation de présenter 2 ou 3 coureurs en 2ème catégorie ayant - de 23 ans dans l'année (catégorie Espoirs)
 - intégration d'au moins 2-3 épreuves de classe 1.24.1 ou 1.24.2
- A la majorité, avec une abstention, le CA valide l'attribution du Championnat de Bretagne Femmes 2021 au VC Pontivyen le 30/05.
- A l'unanimité, le CA valide les propositions suivantes de la Commission Féminines:
 - le règlement du Challenge Régional Féminin 2020 est reconduit en 2021 avec un classement sur les 5 meilleures places et une obligation de participation à la finale
 - Le règlement régional féminin sera lui très légèrement modifié concernant les féminines PC / PCO qui auront les mêmes obligations de participation aux épreuves que les Minimes / Cadettes.